

ALBONA SIMPLE

Information sur les tarifs

Pour les particuliers et les petites entreprises artisanales.

ALBONA SIMPLE est le tarif pour les particuliers et les petites entreprises artisanales consommant particulièrement la journée et dont la consommation n'excède pas 50'000 kWh. Le prix est toujours le même, de jour comme de nuit. Pour la consommation ménage seulement (pas chauffage).

TARIF ALBONA SIMPLE / basse tension simple tarif

Éléments de prix	Prix de base (CHF/an)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)	
	Hors TVA	TVA incl.	Tarif unique (0 - 24h)	
			Hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	22.04	23.74
Utilisation du réseau	118.80	127.95	11.93	12.85
Services-système Swissgrid	-	-	0.46	0.50
Emolument communal usage du sol	-	-	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *	-	-	0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11
Total (ct./kWh)	-	-	38.05	40.93

* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Le prix de l'électricité se compose du prix de la fourniture d'énergie, du prix de l'utilisation du réseau ainsi que des taxes et redevances.

N'hésitez pas à nous contacter pour savoir si le tarif double est avantageux pour vous.

ALBONA DOUBLE

Information sur les tarifs

ALBONA DOUBLE est le tarif pour les clients affichant une consommation de plus de 30 % la nuit et allant jusqu'à env. 50'000 kWh par an.

TARIF ALBONA DOUBLE / basse tension double tarif (optionnel)

Éléments de prix	Prix de base (CHF/an)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
	Hors TVA	TVA incl.	Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
			Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	23.25	25.04	16.79	18.08
Utilisation du réseau	224.40	241.68	12.13	13.06	6.33	6.82
Services-système Swissgrid	-	-	0.46	0.50	0.46	0.50
Emolument communal usage du sol	-	-	0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *	-	-	0.60	0.60	0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)	-	-	39.46	42.45	27.20	29.25

* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Le prix de l'électricité se compose du prix de la fourniture d'énergie, du prix de l'utilisation du réseau ainsi que des taxes et redevances.

ALBONA CONFORT

Information sur les tarifs

Une mesure en double tarif pour la fourniture interruptible des applications thermiques.

ALBONA CONFORT est le tarif pour les clients affichant une consommation élevée la nuit et avec une consommation annuelle allant jusqu'à env. 50'000 kWh : pour les chauffe-eaux et chauffage à accumulation (coupé) et pour les pompes à chaleur (pas interruptible).

TARIF ALBONA CONFORT / basse tension double tarif (optionnel)

Éléments de prix	Prix de base (CHF/an)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
	Hors TVA	TVA incl.	Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
			Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	23.25	25.04	15.69	16.90
Utilisation du réseau	224.40	241.68	12.13	13.06	6.33	6.82
Services-système Swissgrid	-	-	0.46	0.50	0.46	0.50
Emolument communal usage du sol	-	-	0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *	-	-	0.60	0.60	0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)	-	-	39.46	42.45	26.10	28.06

* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Le prix de l'électricité se compose du prix de la fourniture d'énergie, du prix de l'utilisation du réseau ainsi que des taxes et redevances.

ALBONA COMBI

Information sur les tarifs

Produit supplémentaire pour les clients avec fourniture interruptible en basse tension.

ALBONA COMBI est le tarif pour les clients ayant un chauffe-eau avec une mesure séparée du comptage du ménage.

TARIF ALBONA COMBI / basse tension interruptible (optionnel)

Éléments de prix	Prix de base (CHF/an)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
	Hors TVA	TVA incl.	Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
			Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	23.25	25.04	16.79	18.08
Utilisation du réseau	36.00	38.77	6.21	6.69	4.14	4.46
Services-système Swissgrid	-	-	0.46	0.50	0.46	0.50
Emolument communal usage du sol	-	-	0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *	-	-	0.60	0.60	0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)	-	-	33.54	36.08	25.01	26.89

* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Le prix de l'électricité se compose du prix de la fourniture d'énergie, du prix de l'utilisation du réseau ainsi que des taxes et redevances.

ALBONA PRO

Information sur les tarifs

ALBONA PRO est le tarif pour les clients avec une consommation entre 50'000 et 100'000 kWh.
Pour une durée d'utilisation **supérieure à 3'000 heures**.

TARIF ALBONA PRO / basse tension 1

Éléments de prix	Utilisation du réseau		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
	Hors TVA	TVA incl.	Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
			Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	21.24	22.88	15.24	16.41
Puissance (CHF/kW/mois)	11.50	12.39	7.03	7.57	7.03	7.57
Services-système Swissgrid	-	-	0.46	0.50	0.46	0.50
Energie réactive	-	-	4.10	4.42	4.10	4.42
Prix de base (CHF/mois)	30,00	32,31	-	-	-	-
Emolument communal usage du sol	-	-	0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *	-	-	0.60	0.60	0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)	-	-	32.35	34.79	26.35	28.33

* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Durée d'utilisation La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.

Energie réactive Il s'agit de l'énergie (unité : kVarh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50 % de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.

Mesure de la puissance Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.

ALBONA PRO

Information sur les tarifs

ALBONA PRO est le tarif pour les clients avec une consommation inférieure à 100'000 kWh.
Pour une durée d'utilisation **inférieure à 3'000 heures**.

TARIF ALBONA PRO / basse tension 1

Éléments de prix	Utilisation du réseau		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
	Hors TVA	TVA incl.	Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
			Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	21.24	22.88	15.24	16.41
Puissance (CHF/kW/mois)	4.90	5.28	11.07	11.92	7.60	8.19
Services-système Swissgrid	-	-	0.46	0.50	0.46	0.50
Energie réactive	-	-	4.10	4.42	4.10	4.42
Prix de base (CHF/mois)	30,00	32,31	-	-	-	-
Emolument communal usage du sol	-	-	0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *	-	-	0.60	0.60	0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)	-	-	36.39	39.15	26.92	28.95

* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Durée d'utilisation La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.

Energie réactive Il s'agit de l'énergie (unité : kVarh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50 % de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.

Mesure de la puissance Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.

ALBONA BUSINESS

Information sur les tarifs

ALBONA BUSINESS est le tarif pour les clients avec une consommation annuelle supérieure à 100'000 kWh.
Pour une durée d'utilisation **supérieure à 3'000 heures**.

TARIF ALBONA BUSINESS / basse tension 2

Éléments de prix	Utilisation du réseau		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
	Hors TVA	TVA incl.	Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
			Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	19.37	20.86	19.37	20.86
Puissance (CHF/kW/mois)	10.90	11.74	4.90	5.28	4.90	5.28
Services-système Swissgrid	-	-	0.46	0.50	0.46	0.50
Energie réactive	-	-	4.10	4.42	4.10	4.42
Prix de base (CHF/mois)	30.00	32.31	-	-	-	-
Emolument communal usage du sol	-	-	0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *	-	-	0.60	0.60	0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)	-	-	28.35	30.49	28.35	30.49

* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Durée d'utilisation La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.

Energie réactive Il s'agit de l'énergie (unité : kVarh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50 % de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.

Mesure de la puissance Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.

ALBONA BUSINESS

Information sur les tarifs

ALBONA BUSINESS est le tarif pour les clients avec une consommation annuelle supérieure à 100'000 kWh.
Pour une durée d'utilisation **inférieure à 3'000 heures**.

TARIF ALBONA BUSINESS / basse tension 2

Éléments de prix	Utilisation du réseau		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
	Hors TVA	TVA incl.	Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
			Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	19.37	20.86	19.37	20.86
Puissance (CHF/kW/mois)	4.90	5.28	9.41	10.13	6.88	7.41
Services-système Swissgrid	-	-	0.46	0.50	0.46	0.50
Energie réactive	-	-	4.10	4.42	4.10	4.42
Prix de base (CHF/mois)	30,00	32,31	-	-	-	-
Emolument communal usage du sol	-	-	0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *	-	-	0.60	0.60	0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)	-	-	32.86	35.35	30.33	32.62

* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Durée d'utilisation La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.

Energie réactive Il s'agit de l'énergie (unité : kVarh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50 % de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.

Mesure de la puissance Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.

ALBONA BUSINESS MT

Information sur les tarifs

ALBONA BUSINESS est le tarif pour les clients avec un raccordement en moyenne tension (20 kV), une consommation annuelle supérieure ou égale à 2,5 GWh, une puissance souscrite supérieure ou égale à 1 MVA et une mesure de la courbe de charge.

Pour une durée d'utilisation **supérieure à 3'000 heures**.

TARIF ALBONA BUSINESS MT / moyenne tension

Éléments de prix	Utilisation du réseau		Prix liés à la consommation (ct./kWh)			
	Hors TVA	TVA incl.	Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
			Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Puissance (CHF/kW/mois)	11.50	12.39	3.99	4.30	3.99	4.30
Services-système Swissgrid	-	-	0.46	0.50	0.46	0.50
Energie réactive	-	-	4.10	4.42	4.10	4.42
Prix de base (CHF/mois)	30,00	32,31	-	-	-	-
Emolument communal usage du sol	-	-	0.70	0.75	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0.02	0.02	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *	-	-	0.60	0.60	0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2.20	2.37	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11	0.10	0.11
Total (ct./kWh)	-	-	12.17	13.07	12.17	13.07

* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Durée d'utilisation La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.

Energie réactive Il s'agit de l'énergie (unité : kVarh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50 % de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.

Mesure de la puissance Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.

ALBONA DIRECT

Information sur les tarifs

ALBONA DIRECT est le tarif pour les clients avec une consommation annuelle inférieure à 50'000 kWh et pour des installations ménage et chauffage toutes électriques.

TARIF ALBONA DIRECT

Éléments de prix	Prix de base (CHF/kW/an)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)	
	Hors TVA	TVA incl.	Tarif unique (0 - 24h)	
			Hors TVA	TVA incl.
Fourniture d'énergie	-	-	20.22	21.78
Utilisation du réseau	118.80	127.95	10.18	10.96
Services-système Swissgrid	-	-	0.46	0.50
Emolument communal usage du sol	-	-	0.70	0.75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie *	-	-	0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2.20	2.37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0.10	0.11
Total (ct./kWh)	-	-	34.48	37.09

* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Durée d'utilisation La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.

Energie réactive Il s'agit de l'énergie (unité : kVArh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50 % de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.

Mesure de la puissance Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.